



Syndicat National de l'Exploitation  
Climatique et de la Maintenance

Communiqué de presse, le 16 octobre 2020

**#PlandeRelance**

**#Rénovation énergétique**

**#Décarbonation de l'industrie**

## Résultats de l'enquête SNEC 2020

### Plus de 150 Contrats de Performance Energétique passés au crible : Les baisses de consommations énergétiques sont au rendez-vous

**Les résultats de cette enquête démontrent que le contrat de performance énergétique (CPE) est l'outil adapté pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments prévue au Plan « France Relance » et garantir l'atteinte des objectifs en matière de baisse des consommations énergétiques.**

A travers l'étude d'un panel de plus de 150 CPE recensés grâce aux adhérents du SNEC, l'enquête 2020 du syndicat, membre de la FEDENE, a permis de mettre en évidence pour la première fois les caractéristiques et les résultats concrets de la mise en place de ce type de contrat. Ce sont ainsi 7,3 millions de m<sup>2</sup> couvrant environ 3400 bâtiments dont la performance énergétique a été étudiée.

#### Un développement significatif des CPE depuis 10 ans

Le nombre de CPE engagés a été multiplié par deux entre 2011 et 2019. Cette dynamique se constate partout en France avec deux régions où le CPE est particulièrement développé : Auvergne Rhône Alpes et Ile-de-France.

#### Un contrat qui s'adapte à tous les projets de rénovation énergétique et aux attentes des maîtres d'ouvrage

L'enquête démontre la capacité des CPE à répondre aux nouvelles attentes des maîtres d'ouvrages et à s'adapter à leurs exigences : engagement de baisse de consommations énergétiques pouvant atteindre plus 40%, introduction d'un engagement de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans près de la moitié des contrats recensés, mise en place de bouquets de solutions adaptés et efficaces économiquement, atteinte des résultats énergétiques.

L'enquête fait ressortir également que la mise en œuvre de CPE permet de traiter l'ensemble des projets de rénovation : qu'il s'agisse d'un projet de rénovation énergétique à gains rapides, de la rénovation énergétique pour atteindre par exemple les objectifs du décret tertiaire, ou encore la réhabilitation lourde d'un patrimoine dont l'objet n'est pas prioritairement la performance énergétique.

#### Une performance énergétique au rendez-vous

L'analyse des consommations énergétiques réelles constatées dans la durée montre l'atteinte des objectifs de performance énergétique garantis dans les CPE.

**« L'enquête 2020 du SNEC démontre la pertinence des Contrats de Performance Energétique pour faciliter la mise en œuvre du plan France Relance sur la rénovation énergétique et garantir l'atteinte des objectifs tant en termes économiques qu'écologiques de baisse de consommations d'énergie dans la durée. »**

**Olivier SALVAT – Président du SNEC**



Syndicat National de l'Exploitation  
Climatique et de la Maintenance

## Les propositions du SNEC pour contribuer au développement des CPE

### Un projet de contrat-type CPE pour fin 2020

Le SNEC travaille sur un modèle de contrat, simple et pédagogique, adapté aux copropriétés et aux bâtiments tertiaires. Sa publication est attendue pour la fin d'année 2020. Le syndicat contribue aussi au projet de CCAG<sup>1</sup> pour la commande publique, avec la FNCCR<sup>2</sup>.

### Un « Coup de Pouce » CEE pour le décret tertiaire

Afin d'engager au plus tôt les rénovations énergétiques nécessaires pour atteindre les objectifs du décret tertiaire à l'horizon 2030, le SNEC propose la mise en place d'un coup de pouce CEE qui soutiendrait le déploiement de CPE ambitieux dans le secteur.

### Un label QualitEE

Après sa signature en mai du Code de conduite européen sur les CPE, le SNEC souhaite engager un projet de labellisation capable d'assurer la performance et la qualité des services d'efficacité énergétique.

Pour télécharger la synthèse des résultats de l'enquête SNEC 2020, [cliquer ICI](#).

### À propos du SNEC - Syndicat National de l'Exploitation Climatique et de la maintenance

Le SNEC, membre de la FEDENE, regroupe une soixantaine d'entreprises de services dans le domaine de l'efficacité énergétique. Leur chiffre d'affaires atteint les 3 milliards d'euros. Leurs activités couvrent l'intégralité de la chaîne de valeur de l'efficacité et la rénovation énergétique depuis la conception, les travaux de modernisation, leur financement, l'exploitation et la maintenance, ainsi que la sensibilisation des usagers aux gestes qui contribuent à l'efficacité énergétique. A travers ses adhérents, le SNEC gère 70% du parc collectif résidentiel et plus de 50% du parc tertiaire, soit 82 GW de puissance installée. [www.snec-energie.fr](http://www.snec-energie.fr)

### À propos de la FEDENE - Fédération des services énergie environnement

La FEDENE, Fédération des Services Energie Environnement, regroupe, à travers sept syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facilities management et l'ingénierie de projets. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermique. Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 11 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée en France par des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, GE). Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés et proposent des emplois non délocalisables. En tant que branche professionnelle représentative des métiers de services à l'énergie, la FEDENE gère les dispositions conventionnelles pour répondre aux évolutions des métiers, législatives et réglementaires et promeut également des actions de formation et sécurité accompagnant ces évolutions.

[www.fedene.fr](http://www.fedene.fr) | Twitter : @\_FEDENE\_ | LinkedIn : @FEDENE

### Contacts Presse :

- **Agence Réplique** - Isabelle LAVILLE – attachée de presse  
@ : [ilaville@replique-com.com](mailto:ilaville@replique-com.com) – 01.40.86.31.53 – 06.25.47.18.03
- **FEDENE** – Léo VALENTIN – chef de projets communication  
@ : [lvalentin@fedene.fr](mailto:lvalentin@fedene.fr) – 06.85.58.96.62

<sup>1</sup> Cahier des clauses administratives générales

<sup>2</sup> Fédération nationale des collectivités concédantes et régies